



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

Etaient présents : GALISSON Nicolas, GARZELLI Elsa, CLAVERIE Claudine, TRINTIGNAC Laurent, DUFFAU Jean-Michel, DESANGLES Véronique, NEGRINI Régine, CABEAU Bernard, THOUVENIN Suzanne, SCARAVETTI Henri,

Était absent : DUBLANC Cédric,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : DESANGLES Véronique

1/ Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2023 est validé.

2/ Approbation du compte de gestion et compte administratif 2022

Monsieur le Maire a exposé aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Edith BABOU, Inspecteur DGFIP à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de l'inspecteur de la DGFIP de Condom.

VOTE : pour à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Vote le Compte Administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	305 827,97
	Réalisé :	266 990,29
	Reste à réaliser :	1 011,07
Recettes	Prévu :	305 827,97
	Réalisé :	247 602,17
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	384 428,78
	Réalisé :	117 821,69
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	384 428,78
	Réalisé :	408 064,39
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-19 388,12
Fonctionnement :	290 242,70
Résultat global :	270 854,58

VOTE : pour à l'unanimité

3/ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

A compter de 2023, le taux de la Taxe d'Habitation (*sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale*) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2023 et de les maintenir comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 53.31 %

Taxe foncière (non bâti) : 92.89 %

Cotisation Foncière des entreprises : 19.71 %

Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) : 19,87 %

Produit total attendu : 79 408 €

VOTE : pour à l'unanimité

4/ Vote du Budget Primitif 2023

Subventions

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les subventions suivantes :

🏠 « Culture pour tous » recevra 1500€ pour l'année 2023 ;

🏠 L'association des parents d'élèves du RPI « Autour des P'tits Loups » recevra 200 €.

Le Conseil Municipal vote les nouvelles propositions :

<u>Investissement</u>	Dépenses :	198 544,06
	Recettes :	198 544,06
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses :	422 214,51
	Recettes :	422 214,51

VOTE : pour à l'unanimité

5/ Questions diverses

✚ Modification de la fiche de poste de l'agent technique polyvalent

Compte-tenu des missions qui peuvent être confiées à l'agent communal (notamment le désherbage manuel des parterres de fleurs) et en vue de son entretien professionnel annuel, la modification de sa fiche de poste est nécessaire.

Monsieur le Maire la soumet à l'approbation des membres du conseil municipal.
Le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

✚ Projet d'aménagement : escalier et terrasse du château (côté Est)

La société Daniel Moquet qui a déjà réalisé la rénovation de l'accès au terrain multisport sera contactée pour le devis de la terrasse.

Un nouveau devis pour l'escalier devra être également demandé et étudié.

✚ Projet d'acquisition :

- Enceinte portative
- Répétiteur filaire
- Vidéo projecteur
- Verres ECOCUP

✚ Monsieur LABEYRIE Jean-Luc viendra effectuer un devis pour la démolition du hangar de la maison anciennement « Ladevèze ».

Fait à Bascous,
Le 7 avril 2023

Le Maire,
Nicolas GALISSON



